

Description des sources de données pour les indicateurs

Consommation et offre de soins

Enquête Nationale de santé par Interview

Les bases de données de l'Enquête Nationale de santé par Interview sont fournies par l'Institut Scientifique de Santé Publique (ISP). Il s'agit de bases complètes (individuelles) des enquêtes 1997, 2001, 2004 et 2008.

L'Enquête Nationale de Santé par Interview (HIS) est une enquête sur la santé de la population, ses déterminants et l'utilisation des services de santé (préventifs et curatifs), menée par l'Institut Scientifique de Santé Publique (ISP Méthodologie et analyse des résultats) et l'Institut National de Statistique (INS dénommé actuellement Direction Générale Statistique et Information Economique – échantillonnage, engagement des enquêteurs, saisie des données). Cette enquête est menée périodiquement tous les quatre ans environ, et reçoit l'appui financier des différents Ministres de la Santé (fédéral, régionaux, communautaires).

Les résultats de cette enquête constituent une mine d'informations qui ne seraient pas disponibles autrement. En effet, la plupart des autres données de santé sont issues des enregistrements réalisés lors de la consommation de soins (par exemple le Résumé Clinique Minimum des hospitalisations, la base Pharmanet sur la consommation des médicaments prescrits, la banque de données médico-sociales de l'ONE, les données de l'INAMI) ou de registres. Ces données sont également très utiles mais ne donnent des informations que sur des paramètres limités et sur la population qui consomme certains soins ou services.

Pour chaque enquête, l'échantillon est composé d'une base de 10 000 répondants, représentatifs de la population belge, avec une répartition de 3 500 résidents de Flandre, 3 500 résidents de Wallonie et 3 000 résidents bruxellois. Il en découle que chaque fois qu'on cite les Belges, les Wallons, les Hainuyers,... dans le cadre des résultats de l'Enquête Nationale de Santé par Interview, il s'agit des personnes résidant en Belgique, en Wallonie, en Hainaut,... Chaque enregistrement est ensuite pondéré pour que finalement l'ensemble des données soit représentatif de la population du pays, des régions et des provinces.

L'unité d'échantillonnage est le ménage. Les ménages sont sélectionnés aléatoirement sur base de la personne de référence mentionnée dans le Registre national, de leur domicile, de l'âge de la personne de référence et de la taille du ménage. Un groupe de ménages issus de la même entité géographique, comprenant environ 50 personnes à interroger constitue l'unité secondaire d'échantillonnage et est confié à un enquêteur en particulier.

Les indicateurs présentés reprennent la même structure de présentation que le Tableau de bord de la santé en Région wallonne. Pour chaque indicateur, ont été réalisés différents graphiques et analyses: d'une part, présentation de proportions par territoires pour les hommes et les femmes (la Belgique et les trois régions), d'autre part, croisements des variables présentées, pour la Belgique et les trois régions, en graphiques (évolution 1997-2008, croisements par groupes d'âge et croisements en fonction du niveau d'instruction utilisé comme proxy du statut socio-économique).

Sauf indications contraires, les proportions présentées sont des résultats bruts pondérés, c'est-à-dire des proportions mesurées au niveau de l'échantillon qui a été enquêté multipliées par un coefficient individuel de pondération calculé pour que l'ensemble des répondants représente l'ensemble de la population belge, régionale et provinciale.

Les Enquêtes Nationales de Santé par Interview belges font l'objet de rapports détaillés disponibles sur le site de l'ISP/ www.enquetesante.be

Nombre de lits hospitaliers

Le nombre de lits hospitaliers agréés en Wallonie a été fourni par le Service public de Wallonie, DGO Pouvoirs locaux, Action sociale et Santé, Direction des soins hospitaliers. En vertu de la répartition des compétences en matière de santé, la Direction des soins hospitaliers est compétente pour l'inspection, la programmation et l'agrément des hôpitaux généraux, psychiatriques, monospécialisés (services gériatriques isolés et lits de revalidation) et universitaires francophones (St Luc Woluwé, Erasme, Liège et Mont-Godinne). Toute ouverture ou fermeture de lits hospitaliers répond à des règles strictes tant en matière de programmation qu'en matière d'agrément. Les gestionnaires hospitaliers sont tenus de communiquer immédiatement au Ministre régional qui a la santé dans ses attributions toute modification des données relatives à son agrément.

<http://socialsante.wallonie.be/?q=sante/soins-hospitaliers>

Erratum

Dans la légende des figures utilisant le niveau d'instruction (figures 4, 7 et 14), « secondaires » doit être remplacé par « secondaire inférieur ». « Supérieures » doit être remplacé par « enseignement secondaire supérieur ». « Universitaires » doit être remplacé par « enseignement supérieur ou universitaire ».

Auteurs

A. Billiet, Observatoire wallon de la Santé
A. Vandenhooft, Observatoire wallon de la Santé
V. Tellier, Observatoire wallon de la Santé

Remerciement particulier à

G. Masuy Stroobant (UCL) (Présidente du Conseil scientifique de l'OWS)
C. Massot (OSH)
P. Meeus (INAMI)
J. Tafforeau (ISP)
M. Mosbeux (SPW-DGO5)
M. Neuforge (OWS)

Mise en page

M. Boland, Service public de Wallonie-DGO5 Pouvoirs locaux, Action sociale et Santé

Ce texte est partiellement inspiré du *Tableau de bord de la santé en Wallonie*. V. Tellier, Observatoire de la santé du Hainaut, 2009. <http://socialsante.wallonie.be/tableaubordsante/>